

# SEANCE DU 31 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil vingt, le  
23.01.2020

JEUDI 30 JANVIER 2020 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE  
03.02.2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27                      Présents : 23                      Votants : 27

Secrétaire de séance  
S. FELIX

ETAIENTS PRESENTS :  
M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE. BURBANT  
Mmes. BAY. BERAUD. BOIGEOL. CHAMBON. FALCO. FELIX. JAGER.  
JOUSSE. MALLARD. TRULLARD  
M.M. CARRET. GILLET. JOLY. LAGRANGE. OUDEYER. RAVIER.  
RENAULT. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES  
Mr CHARRIN ayant donné procuration à Mme JAGER  
Mme DEBARD ayant donné procuration à Mme MALLARD  
Mr EGIDIO ayant donné procuration à Mr MARTINET  
Mme PASSAS ayant donné procuration à Mr BURBANT

---

Madame Séverine FELIX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 novembre 2019 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

---

## DOSSIER 20/01 OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2020

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale même avant une année électorale.

A cette occasion sont notamment définis :

- la politique financière du prochain exercice
- la politique d'investissement

### OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière pour financer les investissements inscrits au budget primitif.

### OBLIGATIONS LEGALES DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget qui ne serait précédée de ce débat serait entachée d'illégalité.  
Le débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.  
Sa teneur fait l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

## **CONTEXTE NATIONAL**

Le contexte national s'insère dans un environnement global qui ralentit avec une croissance qui s'effrite en 2019 à cause d'une situation mondiale incertaine (guerre commerciale, Brexit), et avec une zone euro dont la dynamique ralentit fortement et ce malgré une politique monétaire qui continue à se montrer très favorable.

La France elle, du fait de sa moindre exposition au commerce mondial, a vu sa croissance se stabiliser en 2019 alors dans le même temps, l'Allemagne a vu sa croissance fortement diminuer. La croissance de la demande intérieure a porté la croissance française et les déficits publics sont repartis à la hausse pour 2019.

En effet après 3,4 % du PIB en 2016 puis 2,6 % en 2017 et 2,5 % en 2018 le déficit devrait s'établir à 3,1% en 2019 et est prévu de revenir à 2,2% pour 2020 grâce à la baisse continue des taux.

### Pour 2020

Hypothèse de croissance de 1,2% en 2020 et elle a été de 1,3 % en 2019 et de 1,7 en 2018.

Cette année va être l'année pivot de la réforme de la taxe d'habitation, la base et les taux de cette taxe étant dorénavant figés.

Seule l'inflation sera prise en compte pour la revalorisation des bases de calcul (0,9%)

## **SITUATION FINANCIERE**

- évolution des principaux postes budgétaires, état du personnel
- marge de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement)
- mode de financement des dépenses d'investissement
- perspectives d'investissement pour l'année à venir
- prévisions pluriannuelles

## **SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2019**

	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019 PREVISION
<b>DEPENSES</b>										
Charges à caractère général	1 032 000	1 014 786	1 028 500	997 652	1 042 500	1 004 487	1 069 100	1 025 820	1 034 000	1 029 849
Charges de personnel	1 032 000	1 030 639	1 062 270	1 096 438	1 150 000	1 067 214	1 100 000	1 071 006	1 115 000	1 110 786
Autres charges	433 477	426 900	445 345	402 690	436 055	413 953	438 087	498 383	512 632	487 994
Charges financières	126 325	104 282	117 540	85 637	114 597	85 823	94 100	72 628	94 350	66 724
Dot.amortissement	184 968	184 916	206 373	207 367	210 000	213 793	260 000	250 965	280 000	280 043
VIRT SECT INVEST PREVU	597 248		464 268		395 498		581 945		658 559	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 808 769</b>	<b>2 761 525</b>	<b>3 324 296</b>	<b>2 789 784</b>	<b>3 348 650</b>	<b>2 785 270</b>	<b>3 543 232</b>	<b>2 918 802</b>	<b>3 694 541</b>	<b>2 975 396</b>
<b>RECETTES</b>										
Produits et services	228 000	239 264	244 000	265 390	247 000	280 273	283 000	282 779	320 000	326 339
Impôts et taxes	2 168 469	2 147 505	2 177 166	2 208 167	2 200 994	2 104 603	2 228 021	2 208 536	2 253 480	2 255 755
Dotations participations et	655 565	719 890	610 527	494 783	457 000	616 832	615 961	673 651	648 019	620 002
Autres produits	237 000	264 903	226 000	246 178	292 000	234 729	225 000	206 794	335 000	193 220
Atténuation de charges										
<b>TOTAL RECETTES HORS EXCEP</b>	<b>3 289 034</b>	<b>3 372 817</b>	<b>3 257 693</b>	<b>3 221 114</b>	<b>3 196 994</b>	<b>3 236 437</b>	<b>3 351 982</b>	<b>3 371 760</b>	<b>3 556 499</b>	<b>3 395 316</b>

## ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS DE LA COMMUNE

	2013	2014	2015	2016	2017	Strate	Ecart	4 247 hbts		
								2018	Strate	Ecart
<b>Produits fonctionnement</b>	748	765	807	750	743	1 052	-	770	1 048	- 26,53%
Impôts locaux	354	364	373	376	375	439	-	377	443	- 14,90%
DGF	142	136	119	102	92	146	- 27%	90	145	- 38 %
<b>Dépenses fonctionnement</b>	672	683	656	646	635	917	-	663	911	- 27,33%
Frais de personnel	231	244	254	261	254	447	-	253	442	- 42,77%
Charges externes	232	245	244	236	234	236	- 0,9%	236	241	- 2,1%
Charges financières	46	32	26	21	20	25	- 20%	17	23	- 26,1%
Résultat comptable	76	82	151	105	108	135	- 20%	108	137	- 21,2%
<b>Fiscalité -</b>										
Foncier bâti	185	189	196	198	199	230	-	201	230	- 12,41%
Foncier non bâti	4	4	4	4	4	12	- 300%	4	13	- 300%
Taxe habitation	162	167	170	171	169	195	-	169	197	- 14,22%
FCTVA	136	52	20	13	15	35	-	31	38	- 18,5%
<b>Ressources investissement</b>	261	430	178	269	199	429	-53,62%	256	441	-42%
Emprunts	0	0	0	0	0	74		0	73	
Subventions	49	59	8	22	5	60	-1200%	52	70	-25,72%
<b>Emplois investissement</b>	423	225	175	177	267	414	-36%	252	446	-43,5%
Dépenses équipement	335	133	84	93	200	304	-	182	344	- 47,1%
<b>Autofinancement</b>										
Excédent brut de fonctionnement	168	154	216	165	176	200	- 1 2%	182	203	-10,35%
C.A.F.	119	124	196	155	158	179	- 12%	167	183	- 8,75%
C.A.F. nette	32	32	104	71	91	99	- 8,09	98	105	- 6,7%
<b>Endettement</b>										
Encours	913	829	722	627	551	770	- 28,45	479	762	- 37,14
Annuité	133	122	117	104	87	104	- 16,35	87	100	- 13%
FDR	137	86	157	216	145	335	- 230%	158	337	- 113%

Ces différents ratios tant au niveau de la situation financière au 31/12/2018 qu'au niveau de l'analyse des équilibres financiers fondamentaux de l'année 208 font apparaître :

- des dépenses de fonctionnement
  - inférieures de 27,33 % par rapport à la strate (30% % en 2017) et dont la baisse par rapport à la strate se maintient donc malgré les subventions aux bailleurs sociaux dont la Commune a fait l'avance et que la Commune ne récupère pas encore.
- des frais de personnel
  - Inférieurs de -42,77 % à la strate pour les frais de personnels (43,18 en 2017)

Avec des frais de personnel qui continuent à baisser preuve de la capacité de la Commune à gérer ses dépenses.

- des recettes de fonctionnement
  - inférieures de 26,53 % par rapport à la strate ce qui oblige la Commune a d'autant plus maîtriser ses dépenses

Les bases d'imposition ne devraient évoluer que de + 0,9% cette année. Cette hausse est strictement limitée à l'inflation et concerne aussi bien le montant lié au reversement de la compensation de la taxe d'habitation que de la taxe foncière.

Le gel des dotations et des compensations de l'Etat et l'augmentation des charges obligé la Commune a réalisé des économies importantes (Contrats, emprunts) et cela permet de

maintenir une Capacité d'Autofinancement en légère progression prouve de la très bonne santé financière de la Commune.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

### **(Compte de gestion non encore validé par le Trésorier)**

La commune a anticipé l'évolution contrainte des recettes de fonctionnement en gérant encore plus rigoureusement les dépenses.

Charges à caractère général :

BP 1 034 100 CA : 1 029 849 = -0,5% (1 025 820 en 2018 donc un maitrise des charges fixes avec une évolution inférieure à l'inflation)

Charges de personnel :

BP 1 115 000 CA : 1 110 786 = -0,4% (1 071 006 en 2018 donc en augmentation car la Commune supporte les dépenses de la Police Pluricommunale mais elle est remboursée par les autres Communes)

Autres charges de Gestion courante :

BP 512 432 CA : 487 994 = - 4,8 %  
En baisse par rapport à 2018 (498 383)

Charges Financières :

BP 94 350 CA : 66 724 = -30% et en forte baisse par rapport à 2018 (72 628)  
La charge de la dette s'élève en 2018 à 2,2% des dépenses de fonctionnement (66 724 / 2 975 396)

### **DEPENSES TOTALES**

BP : 3 694 541 - CA 2 975 396

### **RECETTES REELLES**

Les recettes réelles sont conformes aux prévisions si l'on excepte le décalage lié à la pénalité SRU et en légère augmentation par rapport à 2018

BP : 3 556 499 CA : 3 395 316

### **Fiscalité**

Notre fiscalité est largement inférieure à la strate :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
foncier bâti inférieur de	14,29%	13,48%	12,41%
taxe d'habitation inférieure de	12,76%	13,34%	14,22%

**Il est à noter la hausse des taux de taxe d'habitation de beaucoup de Communes avant la mise en place de la taxe d'habitation.**

## **BUDGET PRIMITIF 2020**

L'année 2019 a vu l'achèvement du local des services techniques et surtout du projet de la passerelle qui est un des grands projets du mandat. Les principaux projets prévus pour 2020 sont les projets déjà prévus et validés par l'ensemble des élus en 2019 et qui sont déjà partiellement budgétés.

## Grands Projets

### Réhabilitation de la Caserne de Pompier

Budget 790 000€

### Transformation du local de la Poste

Budget 120 000€

### Rénovation du Square du Souvenir – Place de l'Eglise

Budget 180 000€

### Garage Services Techniques

Budget 150 000€

## BUDGET GENERAL

Les recettes et les dépenses devraient évoluer de manière identique aux autres années :

- les frais de personnel tiendront compte du GVT (glissement vieillesse technicité) à effectif constant.

## Investissements

Le niveau des investissements sera stable par rapport à l'année précédente sans qu'il n'y ait besoin de recourir à l'emprunt. La passerelle a pu être financée sans recours à la ligne de trésorerie qui avait été prévue

## Endettement

Notre encours est largement inférieur de 37,14% à la moyenne de la strate en raison du désendettement qui décroît très rapidement à raison de 370K€ par an sans aucun recours à l'emprunt.

L'annuité réelle par habitant se situe à 87€, inférieure à la strate de 13% et contribue à ce désendettement rapide.

Le total de la dette de notre Commune représente moins de 0,60 année de Budget Primitif Général et est au même niveau qu'il y a 25 ans en 1995 alors que le budget a été multiplié par deux pendant cette période.

Il n'y aura aucun endettement supplémentaire en 2020 au vu des projets présentés.

## Taxe pour insuffisance de logements sociaux (art 55 Loi SRU)

2018 123 932,00 € (29,18 €) – Reversement de 110 000 euros

2019 122 576,00 € (28,86 €) – Reversement de 100 000 euros

Maxi Possible 5% des dépenses de fonctionnement.

Il n'y a pas de construction de logements sociaux massifs malgré les engagements de l'Etat le lotissement des « Terrasses des Varennes » (40 logements) initié par la Commune, n'est pas encore effectif tout comme le tènement Gamm vert (38 logements) qui est en cours de construction. Les projets de la maison LAFARGE (8 logements) et le projet de la Maison Morel (12 logements) sont également en cours. Avec la subvention apportée au bailleurs sociaux de 110 000 euros en 2018 (50 000 groupe 3F projet terrasse des varennes et 60 000 OPAC projet Gamm Vert), et de 100 000 euros (50 000 pour le Groupe 3F projet des Bageardes et 50 000 pour les projets Grande Rue et Maison Lafarge) en 2019 le prélèvement SRU de l'année 2020 sera nul.

## Fiscalité

Après les 3 baisses successives réalisées en 1996, en 2002 et 2007 soit globalement 16%, je vous propose de reconduire les taux actuels qui se situent dans la moyenne inférieure de la strate.

	CHAZAY	TAUX MOYENS
- taxe d'habitation	10,52%	14,29%
- foncier bâti	18,86%	18,89%
- foncier non bâti	39,76%	49,42%

Il est à noter que la taxe d'habitation étant réformée, ce taux sera gelé de fait et le produit de 2019 sera reconduit pour 2020 augmenté de l'inflation.

**Cette réforme va fortement impacter nos finances avec la fin de l'augmentation des bases qui sera strictement liée à l'inflation sans prise en compte de l'augmentation de la population.**

### **BUDGET ANNEXE IMMEUBLE**

Le budget annexe est légèrement bénéficiaire du fait de la charge de la dette légèrement inférieure aux loyers.

Ainsi à l'unanimité les membres du Conseil Municipal prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire.

---

### **DOSSIER 20/02**

#### **OBJET : SUBVENTION 2020 AU CCAS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT, à l'unanimité, de verser une subvention d'équilibre de 40 000 € au C.C.A.S. au titre de l'exercice 2020,
- DISSENT que cette dépense est inscrite au Budget 2020.

---

### **DOSSIER 20/03**

#### **DENOMINATION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT « LES BAGEARDES »**

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE adjoint en charge de la Voirie explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du nouveau lotissement « les Bageardes » de nouvelles voiries vont être créées sur la Commune :

- Une voirie au nord parallèle à la rue des Bageardes
- Une voirie au sud parallèle à la route de Lozanne qui rejoint la rue des Bageardes ;
- Une voirie à l'ouest qui coupe ces deux voies et rejoint la rue des Bageardes ;

Aussi, Monsieur Jean Pierre DEBIESSE propose :

- Que la voirie voirie au nord parallèle à la rue des Bageardes se dénomme Rue Marie Curie.
- Que la voirie au sud parallèle à la route de Lozanne qui rejoint la rue des Bageardes se dénomme Rue Christian Cabrol
- Que la voirie à l'ouest qui coupe ces deux voies et rejoint la rue des Bageardes se dénomme Rue Philippe Mouret.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal à par 22 voix pour 4 contres et une abstention :

- ADOPTENT les noms tels que proposés :
  - Que la voirie au nord parallèle à la rue des Bageardes se dénomme Rue Marie Curie.
  - Que la voirie au sud parallèle à la route de Lozanne qui rejoint la rue des Bageardes se dénomme Rue Christian Cabrol.
  - Que la voirie à l'ouest qui coupe ces deux voies et rejoint la rue des Bageardes se dénomme Rue Philippe Mouret.
-

**DOSSIER 20/04**  
**AMENDES DE POLICE**

Monsieur Jean Pierre DEBIESSE, adjoint en charge du patrimoine et de la voirie, rappelle aux Membres du Conseil Municipal que par une délibération en date du 28 mars 2019, ils ont sollicité une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'aménagements visant à assurer la sécurité des piétons. Pour cela, il convient de créer des aménagements au niveau rue des Pierres Dorées afin de créer des passages pour les piétons et les personnes handicapées. Il convient également de créer une différenciation de trafic au centre bourg afin là encore de permettre une coexistence des piétons et des véhicules sur ce secteur.

Le montant de la subvention qui nous a été attribué au titre des amendes de police 2019 est de 9 000 €.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT la subvention proposée au titre des amendes de police 2019,
- S'ENGAGENT à réaliser les travaux selon l'avant-projet initial.

---

**DOSSIER 20/05**  
**GARANTIE D'EMPRUNT**

L'OPAC du Rhône va prochainement réaliser en partenariat avec le groupe ALILA un programme de 38 logements situé sur l'ancien tènement Gamm Vert à Chazay d'Azergues.

Cet organisme, qui va emprunter un montant 949 767 euros auprès de la Banque des Territoires qui fait partie du Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations pour réaliser cette opération, nous sollicite pour garantir 25 % de cet emprunt, le Département du Rhône en garantissant 50% et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées garantissant les 25% restants.

Les garanties d'emprunt étant nécessaires au bon déroulement de cette opération, et la Commune ne pouvant que participer à son bon déroulement, il convient de garantir cet emprunt. Cet emprunt est composé de 4 lignes selon les caractéristiques financières du contrat n°102295 de la Banque des Territoires. Ledit contrat est annexé à la délibération

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- ACCEPTENT que la commune accorde sa garantie pour le remboursement de 25 % de l'emprunt montant 949 767 euros contracté par l'OPAC du Rhône auprès de la Banque des Territoires qui fait partie du Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- DISENT que la Garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement sans jamais opposer le défaut de ressource nécessaire à ce règlement.

- DISENT que la Commune s'engage, pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

- AUTORISENT Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer le cas échéant les conventions de garantie d'emprunt, ainsi que tous les documents consécutifs à la présente délibération.

- DISENT que l'OPAC du Rhône devra apporter des éléments concernant la présente garantie en termes de contrepartie pour la Commune en cas de défaillance de l'emprunteur.

---

**DOSSIER 20/06****CREATION D'UN TARIF – ANIMATION THE DANSANT**

Sur proposition de Madame BAY, adjointe à la culture, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDENT la création d'un tarif d'entrée de 5,00 euros pour l'entrée à l'animation culturelle du Thé Dansant du 9 février 2020.
- DISSENT que cette recette sera perçue par la régie animation culturelle ;

---

**DOSSIER 20/07****PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de modifier le tableau des effectifs afin de permettre l'avancement et l'évolution de carrières d'un certain nombre de nos agents.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de créer :
  - un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ière</sup> classe à temps plein ;
  - un emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ière</sup> classe à temps plein ;
  - un emploi de Chef de Service de Police Municipale à temps plein ;
- DECIDENT de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.

---

**DOSSIER 20/08****DOSSIERS ELIGIBLES A LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 (D.S.I.L)**

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet sommaire :

- Des travaux de création et de réaménagement de l'ancienne caserne de pompier en locaux polyvalents et scolaires suite à l'augmentation des effectifs scolaires, pour un montant estimatif de 790 000,00 euros hors taxes.
- Des travaux de transformation de l'ancien bureau de poste en équipements de loisirs et de divertissements afin de redynamiser le commerce local, place de la platière, cœur du village, délaissé par ses commerces pour un montant de 103 700,00 euros hors taxes.
- Des travaux de Réaménagement du square du souvenir et de l'entrée du Centre Bourg afin de le rendre plus sécurisé, fonctionnel et accueillant pour un montant de 171 105,00 euros hors taxes.

Il indique que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la D.S.I.L. -Exercice 2020.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- SOLLICITENT une subvention au titre de la D.S.I.L – Exercice 2020 pour l'ensemble de ces projets,
-



**DOSSIER 20/09**  
**APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que :

- Par délibération en date 29 novembre 2012 la Commune de Chazay d'Azergues a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme définissant les objectifs à poursuivre et les modalités de la concertation publique.

Pour rappel, les objectifs poursuivis sont, dans le respect des dispositions légales et des options du SCOT, de :

- Optimiser l'espace disponible à la construction avec le souci du long terme, de la mixité sociale, et donc prévoir des espaces pour cette mixité ;
- Conforter la place de Chazay d'Azergues en tant que ville d'équilibre avec un espace à dynamisme mesuré sur le territoire du SCOT ;
- Assurer un équilibre entre le collectif et l'habitat individuel en maîtrisant au maximum le foncier disponible ;
- Regrouper les constructions autour des espaces bâtis ;
- Maintenir et conforter les commerces et services de proximité au sein du centre bourg ou à proximité ;
- Structurer le développement économique en cohérence avec les infrastructures existantes et les espaces voisins.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu en Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> février 2018.

Il rappelle également que par une délibération en date du 4 juillet 2020 le projet de plan local d'urbanisme a été arrêté et soumis à l'enquête publique réglementaire.

L'enquête publique s'est tenue du 16 octobre au 18 novembre 2019 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs. 20 contributions ont été déposées dans le registre d'enquête et relevées par Monsieur le Commissaire Enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a remis le 21 novembre 2019 un PV de synthèse dans lequel il a :

- Présenté de manière synthétique les contributions telles que observations, propositions et contre-propositions émises par le public,
- Questionné la municipalité sur 2 points à savoir l'OAP Gamm Vert et l'existence d'arbres remarquable repérés.

La Mairie a répondu et a démontré que le permis de construire déposé pour l'OAP Gamm vert est strictement conforme à l'OAP et qu'aucun arbre remarquable n'avait été identifié dans le précédent POS et n'a été repéré depuis.

Le 16 décembre, le commissaire enquêteur a notifié à la mairie ses conclusions et avis motivé : « avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chazay d'Azergues ».

Monsieur le Commissaire a émis des réserves et des recommandations qui ont été reprises dans le présent document pour tenir compte de ces avis :

- le plan de zonage n°1 a été complété en identifiant les corridors, notamment l'axe identifié par le SRCE à classer en zonage NCo.,

- le plan de zonage n°2 des prescriptions a été complété en reportant le repère d'identification de tous les emplacements réservés indiqués dans la pièce n°7 "*Liste des emplacements réservés*",

- l'erreur graphique concernant le tracé du zonage de la zone UE et l'emplacement réservé V11 a été réparée en décalant d'une part l'emplacement réservé pour suivre une canalisation et un mur existants sur la parcelle AN n°7 et d'autre part en modifiant le zonage de chaque côté du nouveau tracé afin de rétablir au nord le zonage UB sur les parties des parcelles AN1 et AN7 qui avaient été classées par erreur en UE et en classant en Zone N la partie la parcelle AN7 située au sud du nouveau tracé,

- 3 bâtiments des secteurs des Perrières et des Bruyères, qui sont repérés comme pouvant changer de destination, ont été supprimés afin de permettre la préservation de l'activité agricole,

- Une erreur graphique a été rectifiée en supprimant les deux élargissements non justifiés au nord de l'emplacement réservé V13,

- le règlement du sous-secteur As a été modifié en reprenant le règlement de la zone rouge(extension) du PPRI en autorisant les serres agricoles et les bâtiments ouverts sur au moins deux pans,

- le règlement de la zone Aexp des Granges Varennes a été modifié pour limiter l'emprise des constructions autorisées en mettant en place un coefficient d'emprise au sol,

- le plan des servitudes d'utilité publique des lignes de transport d'électricité très haute tension et d'autre part la liste de ces servitudes (I4) a été reporté sur le document graphique en limitant un Espace Boisé Classé,

- le règlement du secteur soumis au périmètre Protégé a été modifié pour intégrer les remarques formelles de l'Architecte des Bâtiments de France.

De ce fait les modifications apportées sont mineures et ne modifient pas l'économie générale du projet et le projet peut être soumis au vote du conseil municipal pour approbation conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme.

Aussi après avoir vu l'ensemble des éléments énoncés et notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme transmis et mis à la disposition des conseillers municipaux ainsi que l'ensemble des avis et des rapports de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération.

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conformément à l'article L. 153-20 et 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération :

- Sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône,
- Fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois,
- Une mention de cet affichage sera inséré dans un journal diffusé dans le département,

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera à la disposition du public à la Mairie aux heures et dates d'ouverture habituelles, ainsi qu'à la préfecture

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (premier jour de l'affichage en Mairie, insertion dans un journal).

---

**DOSSIER 2020/10**

**ZONAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE**

Monsieur Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de zonage du schéma Directeur d'Assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Commune élaboré par la société EPTEAU, tel qu'arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2019, validé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui a émis un avis favorable, sans observation après l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 octobre au 18 novembre 2019 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs et tel que joint à la présente délibération.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil :

- APPROUVENT le projet de zonage du schéma directeur d'Assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Commune,

---

**DOSSIER 2020/11**

**PROJET DE MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION MODIFIES DE LA COMMUNE**

Monsieur Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet des périmètres de protection modifiés de la Commune tels que transmis par les Services de l'Etat, validé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui a émis un avis favorable, sans observation après l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 octobre au 18 novembre 2019 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs et tel que joint à la présente délibération.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil :

- APPROUVENT le projet des périmètres de protection modifiés de la Commune,

---

**INFORMATION**

Monsieur le Maire Communique sur la date de l'inauguration de la Passerelle entre les Communes de Chazay d'Azergues et Civrieux d'Azergues qui aura lieu le 20 mars à 18 heures.

---

**La séance est levée à 21h45**